



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Québec (Québec)  
G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Québec, Québec  
G1V 4B8

**258**

**DD1**

Projet Train de l'Est : lien Mascouche-  
Terrebonne-Repentigny

**6211-14-008**

Québec, le 9 juillet 2008

Monsieur Jean Hardy, Directeur de projets  
Agence métropolitaine de transport  
500, Place d'Armes, 25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Qc) H2Y 2W2

**Objet :** Lien ferroviaire « Train de l'Est » entre Mascouche et Charlemagne : Déclenchement de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et document de portée

Monsieur,

La présente fait suite à la réception le 6 mai dernier de l'étude d'impact concernant le projet cité en rubrique.

Suite à l'examen de l'étude d'impact que vous nous avez fait parvenir, je vous avise que Transports Canada (TC) a déterminé qu'un permis en vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur la protection des eaux navigables* sera requis pour la construction du pont au-dessus de la rivière Mascouche. Comme ce ministère est une autorité responsable au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), TC doit donc veiller à ce que soit effectuée une évaluation environnementale du projet en vertu de la LCÉE avant d'émettre une approbation.

Pour sa part, Pêches et Océans Canada (MPO) nous a avisé que les renseignements présentés dans l'étude d'impact demeurent insuffisants pour lui permettre de déterminer si l'émission d'une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* sera nécessaire. Veuillez consulter les questions soulevées par MPO dans le document de portée ci-joint, et nous fournir des réponses dès que possible. Pour de plus amples renseignements sur les attentes et exigences de ce ministère, je vous invite à communiquer directement avec la responsable du dossier au MPO, soit Guylaine Morrier, au (418) 775-0549 ou par courriel à l'adresse suivante : [guylaine.morrier@dfo-mpo.gc.ca](mailto:guylaine.morrier@dfo-mpo.gc.ca)

La coordination fédérale sera assurée par le bureau régional de Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). À ce titre, l'ACÉE sera votre interlocuteur principal. Elle veillera à faciliter les échanges d'information entre les autorités fédérales et collaborera avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**Canada**



Vous trouverez ci-joint le document de portée de l'évaluation environnementale. Ce document indique, entre autres, le processus applicable, la portée du projet examiné ainsi qu'un rappel des éléments d'information nécessaires à la prise de décision des autorités fédérales.

Veillez agréer, Monsieur Hardy, l'expression de mes sincères considérations,

Jacques Grondin  
Conseiller principal

p.j. Document de portée

c.c. : Martin Petit, TC  
Guylaine Morrier, MPO  
Stéphanie Larouche-Boutin, EC  
Hervé Chatagnier, MDDEP

